

**Procès-verbal du Comité Syndical  
du S.I. de Cesson et Vert-Saint-Denis  
du jeudi 22 mai 2025**

**Etaient présents** : Mmes ZAURIN et NALINE, MM ORLANDO, GBANDÉ-GBATO, POIRIER ET WEILER.

**Absents excusés** : Mme SIMON PAROUTY ET MM. DEMARQUAY, EL MIMOUNI ET BERTRAND.

**Pouvoirs** : M. BERTRAND à M. POIRIER, M. DEMARQUAY à M. GBANDÉ-GBATO et M. EL MIMOUNI à M. WEILER.

**Secrétaire de séance** : M. POIRIER.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Adoption du PV du comité syndical du 27 mars 2025

**Finances :**

- Délibération n°13-2025 : Attribution des subventions aux Associations sportives pour l'année 2025

**Administratif :**

- Délibération n°14-2025 : Mise à disposition du complexe Jean Vilar par la Commune de Vert-Saint-Denis
- Délibération n°15-2025 : Tarification des séances découvertes adultes seniors
- Délibération n°16-2025 : Tarification du séjour estival Juillet 2025

**Personnel :**

- Délibération n°17-2025 : Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Délibération n°18-2025 : Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

**La séance est ouverte à 19H00**

o **Adoption du P.V. du 27/03/2025**

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

**FINANCES :**

- **Délibération n°13-2025 : Attribution des subventions aux Associations sportives pour l'année 2025**

Le comité syndical est appelé à délibérer sur l'enveloppe annuelle d'un montant total de 85 000 € pour l'année 2025 allouée aux associations sportives du SI.

- Extrait de la délibération :

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

**Article 1** : décide l'attribution des subventions destinées aux associations sportives pour l'année 2025 pour une enveloppe totale de **85 000 €** dont 70 000 € pour le fonctionnement et 15 000 € pour les projets

- **Délibération n°14-2025 : Mise à disposition du complexe Jean Vilar par la Commune de Vert-Saint-Denis**

Le comité syndical est appelé à délibérer sur la mise à disposition du Complexe Jean Vilar par la Commune de Vert-Saint-Denis qui doit être retranscrite dans le patrimoine du Syndicat, pour une mise en conformité de ses statuts et lui permettre de gérer les biens, d'effectuer les travaux de rénovation et solliciter des subventions.

- Extrait de la délibération :

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

**Article 1** : **D'accepter** la mise à disposition du complexe Jean Vilar par la Commune de Vert-Saint-Denis tel que précisé dans le procès-verbal annexé.

**Article 2** : **Que** les biens mis à disposition seront intégrés dans le patrimoine du Syndicat Intercommunal au vue d'un état comptable transmis par la Commune de Vert-Saint Denis.

- **Délibération n°15-2025 : Tarification des séances découvertes adultes seniors**

Le comité est appelé à délibérer sur la tarification des séances découvertes adultes seniors et ainsi adapter l'offre des stages sportifs et culturels au plus grand nombre. Le tarif des séances découverte est fixé à 10€ par personne.

- Extrait de la délibération :

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

**Article 1** : **Décide** de fixer le tarif des séances découverte à **10 € par personne**.

- **Délibération n°16-2025 : Tarification du séjour estival Juillet 2025**

Le comité syndical est appelé à délibérer sur l'organisation du séjour estival organisé par le Syndicat qui se déroulera du 14 au 18 juillet 2025 à Vallon Pont d'Arc (Ardèche) et de fixer le tarif du séjour à 350 € par jeune.

- Extrait de la délibération :

Sur proposition de son président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Article 1** : **Décide** l'organisation d'un **séjour estival à Vallon Pont d'Arc (Ardèche)**, du 14 au 18 juillet 2025, pour un groupe de 7 jeunes âgés de 13 à 15 ans, encadré par deux agents du SI.

**Article 2** : **Décide** de fixer le tarif du séjour à **350 €** par jeune, payable par les familles avant le début du séjour.

**PERSONNEL :**

• **Délibération n°17-2025 : Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe**

Le comité syndical est appelé à délibérer sur la nécessité de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe pour permettre d'adapter les postes aux besoins du Syndicat en vue de la réorganisation des services.

▪ **Extrait de la délibération :**

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

**Article 1** : Approuve la création du poste de rédacteur principal de 1ère classe.

• **Délibération n°18-2025 : Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Le comité syndical est appelé à délibérer sur la nécessité de créer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour permettre d'adapter les postes aux besoins du Syndicat et notamment pour pérenniser les actions menées à la Micro Folie.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

**Article 1** : Approuve la création du poste d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20h30**

Fait à Vert-Saint-Denis, le 16 septembre 2025

Le Président,

**Dan GBANDÉ-GBATO**

Le secrétaire de séance,

**Vijay POIRIER**



**Célébrons** les arts et la culture. **Vivons** le sport

Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis  
Maison des Sports et de la Culture- 5 rue Aimé Césaire - 77240 Vert-Saint-Denis  
Tél : 01 60 63 72 22 - [accueil@syndicat-intercommunal.fr](mailto:accueil@syndicat-intercommunal.fr)  
Site internet : [www.syndicat-intercommunal.fr](http://www.syndicat-intercommunal.fr)